

Les Infos de Base

mercredi 9 juin 2010
volume 13, numéro 23
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
Du nouveau dans *Accès Légal : Code de procédure des assemblées*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 23 du 9 juin 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 7, 8, 9, 11, 13, 14 et entrées en vigueur au 10 juin 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 juin 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 23 du 9 juin 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 22 du 5 juin 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-23, A-29.011 et D-8.3** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 juin 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 26 mai 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 20 du 22 mai 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 12 du 9 juin 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 juin 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 12 du 9 juin 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 juin 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 mai 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 mai 2010.

Dans son édition de juin, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 682 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 mai 2010.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, a. 69.0.0.7.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 298.

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, L.R.Q., c. **P-45**, a. 73.3.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 234.

Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, L.R.Q., c. **R-9.2**, aa. 9, 13, 18, 18.1, 20, 21.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public, L.Q. 2010, c. 11, aa. 16-21.

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, aa. 2, 6, 6.2, 14, 17, 21, 21.0.1, 128.1, 158, ann. I, II.2.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public, L.Q. 2010, c. 11, aa. 22, 23, 24 (partie), 27-30, 32, 34, 35 (partie), 36.

Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, L.R.Q., c. **R-12.1**, aa. 19, 19.2, 20, 21, 22.2, 25, 28, 34, 34.1, 178, 203, ann. II, IV.

Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres lois instituant des régimes de retraite du secteur public, L.Q. 2010, c. 11, aa. 1-4, 5 (partie), 6-9, 11, 13, 14 (partie), 15.

Loi concernant les services de transport par taxi, L.R.Q., c. **S-6.01**, a. 3.

Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi, L.Q. 2009, c. 17, a. 1 (partie).

Loi sur les véhicules hors route, L.R.Q., c. **V-1.2**, aa. 20, 21.1, 38, 59.

Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, L.Q. 2009, c. 18, aa. 7, 8 (partie), 12 (partie), 18.

Loi concernant l'adoption d'enfants d'Haïti arrivés au Québec au cours de la

période du 24 janvier au 16 février à la suite du séisme du 12 janvier 2010, L.Q. **2010, c. 13**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Loi proclamant le Jour commémoratif de la grande famine et du génocide ukrainiens (l'Holodomor), L.Q. **2010, c. 14**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, [R.R.Q., c. **A-23**, r. 12], aa. 2, 6, 7, 10.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Décision du 21-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2207, aa. 1-4.

Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment, D. 456-2010 du 26-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2201, a. 1.

Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 1.01], a. 12.

Règlement modifiant le Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires, D. 457-2010 du 26-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2201, a. 1.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de chiropraticien hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 21-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2208], nouveau.

Règlement sur les assemblées générales et la rémunération des administrateurs du Collège des médecins du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 21-05-10,

(2010) 142 G.O. 2, 2211], nouveau.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'ergothérapeute hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 21-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2211], nouveau.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de technologiste médical hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 21-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2213], nouveau.

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12], ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur la chasse, A.M. 2010-024 du 26-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2205, a. 1.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 1], aa. 5, 7.

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, D. 445-2010 du 26-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2199, aa. 1, 2.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 2], a. 10.

Règlement modifiant le Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, D. 446-2010 du 26-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2200, a. 1.

Règlement sur l'administration et la régie interne du Collège des médecins du Québec, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 1.4], remplacé.

Règlement sur les assemblées générales et la rémunération des administrateurs du Collège des médecins du Québec, Décision du 21-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2211, a. 6.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec, [R.R.Q., c. M-9, r. 5.2], aa. 1, 3-5, 7-12, 13.1, 14-27.

Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec, Décision du 21-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2208, aa. 1-23.

Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des médecins, [R.R.Q., c. M-9, r. 12.2], aa. 2-4, 28.

Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des médecins, Décision du 21-05-10, (2010) 142 G.O. 2, 2212, aa. 1-4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'abrogation des lois, L.C. **2008**, ch. 20.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur l'aéronautique, L.R.C. 1985, ch. **A-2**.

Règlement de l'aviation canadien, DORS/96-433, a. 705.13.

Règlement modifiant le Règlement de l'aviation canadien (Parties I, VI et VII), DORS/2009-90 du 12-03-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 456, a. 4 (partie).

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé, DORS/2010-115 du 27-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 965, a. 1.

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. **E-15**.

Règlement sur le lieu de fourniture (TPS/TVH), DORS/2001-170, abrogé.

Règlement sur le nouveau régime de la taxe à valeur ajoutée harmonisée, DORS/2010-117 du 31-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 971, a. 59.

Règlement sur le nouveau régime de la taxe à valeur ajoutée harmonisée, DORS/2010-117 du 31-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 971, nouveau.

Loi sur les pêches, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

Règlement de 1996 de pêche sportive de la Colombie-Britannique, DORS/96-137, a. 18, ann. VIII.

Règlement modifiant le Règlement de 1996 de pêche sportive de la Colombie-Britannique, DORS/2010-113 du 27-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 957, aa. 1, 2.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, ann. F.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1595 — annexe F), DORS/2010-114 du 27-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 961, a. 1.

Loi sur la radiocommunication, L.R.C. 1985, ch. **R-2**.

Décret d'exemption de l'application de la Loi sur la radiocommunication (paragraphe 4(1) et alinéa 9(1)b) — sécurité et relations internationales, no 2010-4, DORS/2010-116 du 27-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 968, nouveau.

Loi sur la sécurité ferroviaire, L.R.C. **1985 (4^e suppl.)**, ch. **32**.

Avis concernant la Mesure de sûreté du transport ferroviaire — Sommets du G8 et du G20 de 2010, DORS/2010-110 du 19-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 942, nouveau.

Loi sur la protection des végétaux, L.C. **1990**, ch. **22**.

*Règlement sur l'indemnisation relative au *Phytophthora ramorum**, DORS/2007-135, a. 2, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'indemnisation relative au *Phytophthora ramorum**, DORS/2010-111 du 27-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 945, aa. 1, 2.

Tarif des douanes, L.C. **1997**, ch. **36**.

Règlement sur les règles d'origine (tarif de préférence général et tarif des pays

les moins développés), DORS/98-34, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les règles d'origine (tarif de préférence général et tarif des pays les moins développés), DORS/2010-112 du 27-05-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 952, a. 1.

Loi canadienne sur la Protection de l'environnement (1999), L.C. **1999**, ch. **33**.

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des produits de finition automobile, DORS/2009-197 du 18-06-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 1348, nouveau.

Loi sur les espèces en péril, L.C. **2002**, ch. **29**.

Décret accusant réception des évaluations faites conformément au paragraphe 23(1) de la Loi, TR/2010-42 du 09-06-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 1013, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Code de procédure des assemblées

Un nouvel ouvrage s'ajoute à la liste de nos publications avec notre édition de juin. Le *Code de procédure des assemblées* de Maître Michel Filion est l'outil essentiel pour assurer le bon déroulement d'une assemblée délibérante.

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le *Code de procédure des assemblées* est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en décembre 2010.